

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025- 243

**Acte modificatif n°2 au marché de travaux d'aménagement
d'une voie piétonne au 17 Rue du Général de Gaulle à Neuilly-
Plaisance – Lot n°2 – Serrurerie**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la Ville est liée par le marché n°2024-42 avec la société ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION sise 1 Rue du Poteau à Courtry (77181), relatif aux travaux d'aménagement d'une voie piétonne au 17 Rue du Général de Gaulle – Lot n°2 – Serrurerie de la Ville, pour un montant de 84 365 euros hors taxes soit 101 238 euros toutes taxes comprises,

Considérant que certains travaux initialement prévus ne s'avèrent pas indispensables à la bonne exécution du présent lot,

Considérant que les travaux modificatifs entraînent une diminution d'un montant de 3 600 euros hors taxes soit 4 320 euros toutes taxes comprises, portant le montant total à 80 765 euros hors taxes, soit 96 918 euros toutes taxes comprises,

Considérant le projet de l'acte modificatif établi par la société ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 06 / 08 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250724-DM-CAM-2025243-AR
Date de télétransmission : 05/08/2025
Date de réception préfecture : 05/08/2025

Article 1 : De procéder à la signature de l'acte modificatif n°2 portant sur des travaux finalement moins importants initialement prévus pour l'aménagement d'une voie piétonne au 17 Rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance – Lot n°2 – Serrurerie, conclu avec la société ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION sise 1 Rue du Poteau à Courtry (77181).

Article 2 : Précise que cet acte modificatif entraîne une diminution d'un montant de 3 600 euros hors taxes soit 4 320 euros toutes taxes comprises, montant total à 80 765 euros hors taxes, soit 96 918 euros toutes taxes comprises.

Article 3 : Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte modificatif n°2, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 24 juillet 2025

Christian DEMUYNCK

Maire

